

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2020-085

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 17 juillet 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 25
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Marie-Madeleine LORIN, M. Alain BLONDY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

RIFSEEP

Changement de la périodicité
de versement de la part CIA
(Complément Indemnitare
Annuel)

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Alain BLONDY

Rapporteur : D. BOISSERIE

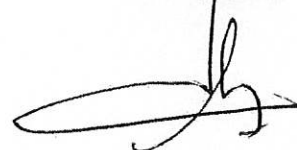
Vu les délibérations n°2016-132 du 19 décembre 2016, n°2017-143 du 19 décembre 2017 et n°2020-084 du 23 juillet 2020 par lesquelles le Conseil Communautaire a mis en place le RIFSEEP pour les cadres d'emploi des attachés, des rédacteurs/animateurs, des assistants socio-éducatifs, des agents de maîtrise, des adjoints administratifs, des adjoints techniques, des ingénieurs et des techniciens territoriaux ;

Considérant que cette mise en place prévoit un versement bi-annuel (en juin et décembre) de la part CIA ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **modifie** la périodicité de versement du complément indemnitare pour l'ensemble des agents de la collectivité, en ce sens que le CIA sera versé en une fois en novembre de chaque année ;
- **précise** que les autres modalités de mise en place du CIA restent inchangées ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20200723-DC2020450196-
DE
Date de télétransmission : 27/07/2020
Date de réception préfecture : 27/07/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication